

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE RIAILLE

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/102 en date du 26 mars 2019, une consultation du public est prévue à la mairie de RIAILLE, pendant une période de quatre semaines du jeudi 2 mai 2019 au vendredi 31 mai 2019 inclus, portant sur la demande présentée par l'EARL DES PRES en vue d'exploiter un atelier avicole à Riaille au lieu dit l'Enclose.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 16 avril 2019, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Riaille, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Riaille, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.